

Séance ordinaire du Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent tenue le 27 novembre 2013 à 10h00, au 10, rue King, bureau 400, à Huntingdon. La présente séance est présidée par Monsieur Alain Castagner, préfet. Les conseillers suivants sont présents:

Mme Jean Armstrong, mairesse du canton de Dundee
M. André Brunette, maire de la ville de Huntingdon
Mme Carolyn Cameron, mairesse de la municipalité de Hinchinbrooke
M. Jean Côté, maire de la municipalité d'Ormstown
M. Gilles Dagenais, maire de la municipalité de Saint-Chrysostome
M. Denis Henderson, maire du canton de Havelock
Mme Louise Lebrun, mairesse de la municipalité de Sainte-Barbe
M. Pierre Poirier, maire du canton de Godmanchester
M. Richard Raithby, maire de la municipalité de Howick
M. François Rochefort, maire de la paroisse de Très-Saint-Sacrement
Mme Deborah Stewart, mairesse de la municipalité d'Elgin
Mme Suzanne Yelle Blair, mairesse de la municipalité de Franklin

Le directeur général / secrétaire-trésorier, M. François Landreville, est aussi présent

OUVERTURE DE LA SÉANCE

6727-11-13

Il est proposé par Jean Côté
Appuyé par Pierre Poirier et résolu unanimement
Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

6728-11-13

Il est proposé par Denis Henderson
Appuyé par Suzanne Yelle Blair et résolu unanimement
Que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2013

6729-11-13

Il est proposé par François Rochefort
Appuyé par Suzanne Yelle Blair et résolu unanimement
Que le procès-verbal de la séance du 9 octobre 2013 soit adopté.

ADOPTÉ

4. PRÉSENTATION DU CLD DU HAUT SAINT-LAURENT

Mme Florence Bérard présente les divers mandats et certaines réalisations du CLD du Haut-Saint-Laurent et dépose un document explicatif du Palée et informe les maires du mandat des élus au comité administratif du CLD du Haut-Saint-Laurent.

5. PRÉSENTATION DES SERVICES DE LA SURETÉ DU QUÉBEC PAR LE LIEUTENANT NOISEUX

Sergent Frédéric Morin explique le plan de la lutte à l'intimidation des élus (PLI) et dépose un document d'information. Le lieutenant Réjean Noiseux transmettra à la MRC du Haut-Saint-Laurent un communiqué de presse sur ce plan (PLI) pour distribuer aux municipalités locales.

6. SUIVI DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ

Sujet reporté.

7. ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU 10 OCTOBRE AU 27 NOVEMBRE 2013

6730-11-13

Il est proposé par Suzanne Yelle Blair
Appuyé par Deborah Stewart et résolu unanimement
Que les comptes à payer au montant de 1 142 493.44\$, pour la période du 10 octobre au 27 novembre 2013, soient payés.

Que la liste de ces comptes à payer est conservée dans un registre prévu à cet effet et fait partie intégrante de ce procès-verbal.

ADOPTÉ

8. **ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2013 SELON LES PARTIES I, II, III, IV**

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires ont été déposées et expliquées aux membres du Conseil des maires le 13 novembre dernier ;

6731-11-13

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Poirier
Appuyé par François Rochefort et résolu unanimement

D'adopter la partie I des prévisions budgétaires 2014, telle que déposée, en regard à l'administration générale, l'aménagement, le projet archéologique, la Cour municipale, les cours d'eau, le relais d'information touristique, le comité de sécurité publique, tourisme du Suroît, le CLD du Haut-Saint-Laurent, l'évaluation, la politique culturelle, la forêt privée, la sensibilisation à la récupération des matières résiduelles, les RDD, les Journées de la culture, le taxibus, les pistes cyclables, le comité de recrutement de médecins et le transport en collectif.

ADOPTÉ

6732-11-13

Il est proposé par Pierre Poirier
Appuyé par Suzanne Yelle Blair et résolu unanimement
D'adopter la partie II des prévisions budgétaires 2014, telle que déposée, en regard à la station de pompage.

ADOPTÉ

6733-11-13

Il est proposé par Denis Henderson
Appuyé par Richard Raithby et résolu unanimement
D'adopter la partie III des prévisions budgétaires 2014, telle que déposée, en regard au service de base en urbanisme.

ADOPTÉ

6734-11-12

Il est proposé par Pierre Poirier
Appuyé par Denis Henderson et résolu unanimement
D'adopter la partie IV des prévisions budgétaires 2014, telle que déposée, en regard à la gestion du risque incendie.

ADOPTÉ

9. **RÉSOLUTION POUR DEMANDER LE FINANCEMENT TEMPORAIRE DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT #253-2011 POUR LA CONSTRUCTION DE LA PISTE CYCLABLE**

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt numéro 253-2011 la MRC du Haut-Saint-Laurent souhaite emprunter par marge de crédit temporaire un montant total de 1 321 312\$;

*ATTENDU QU'*à ces fins, la MRC du Haut-Saint-Laurent désire réaliser cette marge de crédit temporaire auprès de la Caisse Desjardins du Haut-Saint-Laurent;

6735-11-13

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise Lebrun
Appuyé par Jean Côté et résolu majoritairement
QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

*QU'*une demande auprès de la Caisse Desjardins du Haut-Saint-Laurent soit faite afin d'accorder une marge de crédit temporaire au montant de 1 321 312\$ prévu au règlement d'emprunt numéro 253-2011 et que les sommes soient déboursées au fur et à mesure des besoins de la MRC du Haut-Saint-Laurent ;

QUE le conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent autorise le directeur général et le préfet à signer tous les documents nécessaires à cet emprunt.
Mme Deborah Stewart, Jean Armstrong et Carolyn Cameron votant contre.

ADOPTÉ

10. RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE RENOUELEMENT DU CONTRAT AVEC LA MRC BEAUHARNOIS-SALABERRY POUR LE SERVICE DE TAXIBUS

ATTENDU QUE la MRC Beauharnois-Salaberry désire maintenir le service de taxibus pour certaines de ses municipalités ;

6736-11-13

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Denis Henderson
Appuyé par Pierre Poirier et résolu unanimement
D'autoriser le directeur général / secrétaire trésorier à conclure une entente avec la MRC Beauharnois-Salaberry pour la desserte du service de taxibus pour certaines de leurs municipalités en 2014 ;

Le conseil autorise le préfet et le directeur général / secrétaire trésorier à signer une entente à cet effet.

ADOPTÉ

11. RECONNAISSANCE DES ANNÉES DE SERVICE DE CERTAINS EMPLOYÉS ET D'UN DÉPART À LA RETRAITE

ATTENDU QUE le préfet rappelle les années de service de :

Carole Boutin, secrétaire du CIT et en urbanisme	10 ans
Martin Verrier, archiviste	15 ans
Sophie Turcotte, greffière de la cour municipale	15 ans
Alek Gariépy, géomaticien	13 ans
Germain Laberge, comptable	10 ans et départ à la retraite

6737-11-13

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise Lebrun
Appuyé par Denis Henderson et résolu unanimement
D'accepter la reconnaissance et motion de félicitations à ces personnes.

ADOPTÉ

12. AUTORISATION À LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT D'EXPROPRIER OU D'ACQUÉRIR DE GRÉ À GRÉ LE PARC RÉGIONAL SUR LE SITE DROULERS-TSIIONHIAKWATHA ET DONT LE TERRAIN APPARTIENT À MME FRANCE DROULERS

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent loue le site archéologique situé dans le parc régional sur le site Droulers-Tsiionhiakwatha (ci-après le « **site Droulers** ») depuis le 1^{er} janvier 1997, au terme d'un bail venant à échéance le 1^{er} janvier 2017 ;

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent exploite, par l'entremise de la corporation des « Aventuriers de l'archéologie dans le Haut-Saint-Laurent », le site Droulers à des fins archéologiques, touristiques et éducatives, et qu'elle a par le passé construit plusieurs installations sur le site afin de promouvoir les activités liées à l'exploitation archéologique du site Droulers ;

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent désire protéger, à des fins municipales, le site Droulers ;

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent a adopté le règlement #113-1998, 262-2012 et 265-2013 établissant « le site Droulers » comme parc régional en archéologie ;

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent désire émettre des permis de recherche archéologique pour donner accès au public au site Droulers, et que pour ce faire, la MRC entend acquérir les immeubles visés par la présente résolution ;

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent a entrepris des démarches auprès de la propriétaire, madame France Droulers, pour tenter de négocier un nouveau bail pour la période postérieure au 1^{er} janvier 2017 ou pour tenter d'acheter le site Droulers ;

ATTENDU QUE les pourparlers entre la MRC du Haut-Saint-Laurent et la propriétaire du site quant à la négociation d'un nouveau bail et à l'acquisition du site se sont avérés infructueux ;

ATTENDU QUE la problématique avec la propriétaire, madame France Droulers, est amplifiée depuis que cette dernière refuse que des permis soient émis pour permettre que les fouilles archéologiques se poursuivent et qu'elle est intervenue avec une pelle mécanique pour creuser une tranchée directement dans le site des fouilles archéologiques ;

*ATTENDU QU'*il est urgent et nécessaire que la MRC du Haut-Saint-Laurent prenne possession du parc régional du site Droulers dans les plus brefs délais, et ce, afin d'émettre des permis de recherche archéologique et d'autoriser des recherches archéologiques en 2014 ;

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent entend acquérir de gré à gré ou par voie d'expropriation les immeubles sis au 1800, chemin Leahy à Saint-Anicet, connus comme étant le site archéologique Droulers ou le parc régional sur le site Droulers (ci-après « **les immeubles** »), le tout conformément au plan annexé au bail actuel préparé par l'arpenteur-géomètre Pierre Meilleur et daté du 22 avril 1998, dont une copie est jointe à la présente résolution, afin notamment d'assurer la poursuite des activités du site Droulers ainsi que sa pérennité et de permettre l'émission des permis de recherche archéologique ;

ATTENDU QUE lesdits immeubles qui sont visés par une acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation appartiennent à madame France Droulers de Saint-Anicet ;

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent est autorisée à acquérir de gré à gré ou par voie d'expropriation tout immeuble, à des fins municipales, en vertu de l'article 1097 du *Code municipal* (L.R.Q., c. C-27.1) ;

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent souhaite prendre entente avec la propriétaire pour acquérir ou à défaut, exproprier et prendre possession des immeubles le plus rapidement possible ;

ATTENDU QUE pour ce faire, la MRC du Haut-Saint-Laurent a mandaté M. Pierre Meilleur, arpenteur-géomètre pour effectuer la description technique et cadastrale des immeubles ;

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent entend mandater Me Christine Duchaine, de la firme Sodavex inc., pour représenter la MRC afin de procéder à l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation des immeubles susmentionnés et ainsi qu'à leur prise de possession préalable ;

ATTENDU QUE dans ce contexte, la MRC du Haut-Saint-Laurent souhaite parvenir à une entente négociée afin qu'un prix d'achat ou qu'une indemnité provisionnelle convenue entre les parties soit versée à la propriétaire, dans le but de permettre un transfert de propriété et une prise de possession préalable rapide selon des modalités satisfaisantes pour toutes les parties en présence.;

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent compte offrir à la propriétaire une indemnité provisionnelle conforme aux prescriptions de la *Loi sur l'expropriation* (L.R.Q., c. E-24) ;

*ATTENDU QU'*en l'absence d'une entente globale, la MRC du Haut-Saint-Laurent entend verser les sommes requises afin de procéder à la prise de possession préalable des immeubles susmentionnés, étant entendu que toute somme versée à titre d'indemnité provisionnelle ne viserait qu'à permettre le transfert préalable desdits immeubles, sans préjudice au droit des parties de faire valoir leurs arguments concernant l'indemnité finale qui devrait être versée ;

ATTENDU QUE dans les circonstances, il devient urgent et nécessaire de procéder rapidement à l'acquisition des immeubles de gré à gré ou, à défaut, à l'inscription du ou des avis d'expropriation, au paiement des indemnités provisionnelles prévues par la *Loi sur l'expropriation* (L.R.Q. c. E-24), au transfert de propriété des immeubles et à leur prise de possession ;

6738-11-13

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise Lebrun
Et appuyé par André Brunette et résolu majoritairement,
QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent acquière de gré à gré ou par voie d'expropriation les immeubles sis au 1800, chemin Leahy à Saint-Anicet, connus comme étant le site archéologique Droulers ou le parc régional sur le site Droulers, le tout conformément au plan annexé au bail actuel préparé par l'arpenteur-géomètre Pierre Meilleur et daté du 22 avril 1998, dont une copie est jointe à la présente résolution ;

QUE le conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent mandate Me Christine Duchaine, de la firme Sodavex inc., spécialiste en matière d'expropriation, pour représenter la MRC dans le cadre de l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation des immeubles sis au 1800, chemin Leahy à Saint-Anicet ;

QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent autorise le versement de l'indemnité provisionnelle prévue à la *Loi sur l'expropriation* (L.R.Q., c. E-24) pour lesdits immeubles au propriétaire de ceux-ci ;

QUE ces indemnités provisionnelles soient financées à même le fonds d'administration de la MRC du Haut-Saint-Laurent ;

QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent autorise la signification de tout avis d'expropriation et avis de transfert de propriété requis et l'inscription de ces avis au registre foncier ;

QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent autorise la prise de possession préalable des immeubles devant être acquis si aucune entente de gré à gré n'intervient en temps opportun pour permettre que la MRC du Haut-Saint-Laurent puisse obtenir des permis de recherche archéologique et pour assurer la pérennité du site Droulers ;

QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent autorise la signature par le Directeur-Général, M. François Landreville et le préfet, M. Alain Castagner, de tous les documents nécessaires à l'expropriation, au versement d'indemnités provisionnelles et à la prise de possession préalable des immeubles.

Jean Armstrong, Deborah Stewart, Suzanne Yelle Blair et Jean Côté votant contre.

ADOPTÉ

13A. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

6739-11-13

Il est proposé par François Rochefort
Appuyé par Denis Henderson et résolu unanimement
De suspendre la séance pour la période du dîner.

ADOPTÉ

13B. REPRISE DE LA SÉANCE

6740-11-13

Il est proposé par Pierre Poirier
Appuyé par Normand Crête et résolu unanimement
De reprendre la séance.

ADOPTÉ

13C. AVIS DE MOTION EN REGARD AU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TARIFS ET QUOTES PARTS POUR LES DIVERS SERVICES DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT EN 2014

6761-11-13

Mme Suzanne Yelle Blair dépose un avis de motion à l'effet qu'à une séance ultérieure le règlement relatif aux tarifs et quotes-parts pour les divers services de la MRC du Haut-Saint-Laurent en 2014 sera déposé pour adoption.

14. DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DE MARGUERITE D'YOUVILLE CONCERNANT « LA DEMANDE D'INFORMATION AU CN »

Sujet reporté.

15. RÉSOLUTION EN REGARD À L'ENTENTE DE PARTENARIAT INTERVENUE ENTRE LES COMITÉS ZIP (ZONE D'INTERVENTION PRIORITAIRE) AFIN DE CONFIER LE MANDAT À LA ZIP JACQUES-CARTIER EN REGARD À LA CRÉATION D'UNE TABLE DE CONCERTATION RÉGIONALE ET LA RÉALISATION D'UN PLAN DE GESTION INTÉGRÉ RÉGIONAL DU HAUT-SAINT-LAURENT ET DU GRAND MONTRÉAL

ATTENDU la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection (Loi sur l'eau), adoptée en 2009 par l'assemblée nationale;

ATTENDU QUE la gestion intégrée du Saint-Laurent s'inscrit dans les objectifs spécifiquement visés par cette loi;

*ATTENDU QU'*afin d'atteindre ces objectifs le Gouvernement du Québec, par l'intermédiaire du ministère du Développement Durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), s'engage à mettre en place un processus de concertation des intervenants concernés par les usages et les ressources du Saint-Laurent;

ATTENDU QUE cette démarche permet d'atteindre l'approche de gestion intégrée à l'ensemble du Québec méridional en complétant le territoire déjà couvert par la gestion intégrée de l'eau dans les bassins versants des tributaires du Saint-Laurent;

ATTENDU QUE le territoire de la gestion intégrée du Saint-Laurent se divise en 12 zones en fonction de plusieurs critères, notamment les caractéristiques environnementales de la zone, les limites administratives, les initiatives de concertation déjà en place et l'occupation du territoire;

ATTENDU QUE le territoire de la MRC du Haut-Saint-Laurent fait partie de la zone Haut-Saint-Laurent et du Grand Montréal;

ATTENDU QUE le territoire couvert par cette zone correspond notamment aux territoires d'intervention de 4 comités de ZIP soit : Zip Haut-Saint-Laurent, ZIP Ville-Marie, ZIP Jacques-Cartier et ZIP des Seigneuries;

ATTENDU QUE ces quatre ZIP auront à intervenir dans le processus de mise en œuvre de la Gestion intégrée du Saint-Laurent (GISL);

ATTENDU QUE ces quatre ZIP ont développé une collaboration et des partenariats dans l'optique de la gestion intégrée de l'eau sur le territoire correspondant aux limites de la zone Haut-Saint-Laurent et du Grand Montréal;

ATTENDU QUE ces quatre ZIP ont également signé une entente de partenariat afin de désigner le comité ZIP Jacques-Cartier à titre de mandataire principal, signataire et

premier répondant auprès du MDDEFP dans le cadre du mandat confié par ce dernier en lien avec la mise en œuvre de la GISL;

ATTENDU l'entente intervenue entre ces ZIP;

6741-11-13

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise Lebrun
Appuyé par Pierre Poirier et résolu unanimement
D'inviter le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs à confier, sur la base de l'entente de partenariat signée entre les quatre comités Zone d'intervention prioritaires présents dans cette zone, la coordination de la table de concertation régionale de la zone de gestion intégrée du Saint-Laurent du Haut-Saint-Laurent et du Grand Montréal au comité ZIP Jacques-Cartier.

ADOPTÉ

16. AUTORISATION POUR DEMANDER DES OFFRES DE SERVICE EN REGARD AU TRAITEMENT DES MATIÈRES RECYCLÉES

ATTENDU QUE le contrat en regard au traitement de matières recyclées se termine au 31 décembre 2013 ;

6742-11-13

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Denis Henderson
Appuyé par Jean Côté et résolu unanimement
D'autoriser le directeur général / secrétaire trésorier à demander des offres de service pour le traitement des matières recyclées ;

Le conseil autorise le préfet et le directeur général / secrétaire trésorier à signer une entente à cet effet.

ADOPTÉ

17. DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES EN REGARD AUX ENTENTES D'OCCUPATION DANS LE PARC LINÉAIRE RÉGIONAL

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent détient un bail de location des emprises ferroviaires abandonnées (EFA), propriété du ministère des Transports du Québec;

ATTENDU QUE la MRC est devenue gestionnaire des emprises ferroviaires abandonnées, par la signature d'un bail, le 31 mars 2011 pour une durée de 60 ans;

ATTENDU QU'EN vertu de ce bail la MRC s'est engagée à prendre en charge, en tant que locataire, les portions d'emprises unissant la Municipalité du Canton de Godmanchester, la municipalité de Ormstown, la Municipalité de Très-Saint-Sacrement, la Municipalité de Howick et la Municipalité de Saint-Chrysostome ainsi que les surlargeurs s'y trouvant, aux fins d'aménagement d'un parc linéaire;

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 20.4 de ce bail, la MRC est également devenue gestionnaire des baux qui ont été octroyés à des tiers par la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada ou le ministère des Transports et perçoit les loyers depuis la date de la signature du bail;

ATTENDU QUE ces baux peuvent être renouvelés après échéance;

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 22 de ce bail, la MRC est réceptionnaire de toute nouvelle demande et qu'à cette fin elle procède à l'analyse, refuse ou accorde la permission d'occupation dans le cas d'une utilisation de courte durée soit de moins de 1 an;

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 22 de ce bail, la MRC est réceptionnaire de toute nouvelle demande alors que dans le cas d'une demande ne comportant aucun bâtiment, ouvrage ou construction, elle procède à l'analyse, recommande

l'acceptation ou le refus de celle-ci au Ministère et doit recevoir l'approbation de ce dernier avant la signature avec le demandeur d'une permission d'occupation;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 22 de ce bail, la MRC est réceptionnaire de toute nouvelle demande alors que dans le cas d'une demande comportant un bâtiment, ouvrage ou construction, y compris une demande pour l'utilisation d'équipement de services publics, elle procède à l'analyse, recommande l'acceptation ou le refus de celle-ci au Ministère pour que ce dernier assure la suite du traitement du dossier;

ATTENDU QUE la MRC en tant que gestionnaire du parc linéaire peut accorder des permissions d'occupation;

ATTENDU QUE cette permission d'occupation comporte des règles qui assurent les obligations de la MRC envers le Ministère;

ATTENDU QUE la MRC doit fournir annuellement la liste des baux, permissions et autorisations au Ministère;

6743-11-13

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Côté
Appuyé par Richard Raithby et résolu unanimement
De désigner le secrétaire-trésorier et le préfet à signer toute permission accordée dans l'un ou l'autre des cas et que soit transmis annuellement, au ministère, la liste des baux, permissions et autorisations accordés et gérés par la MRC.

ADOPTÉ

18. RÉSOLUTION D'ACCEPTATION DE L'ORIENTATION PRÉLIMINAIRE SUR LA « DEMANDE À PORTÉE COLLECTIVE » DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) DU 1^{ER} OCTOBRE 2013 (DOSSIER 377747)

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (article 59), une MRC peut soumettre à la Commission de la protection du territoire agricole (CPTA) une demande aux fins de déterminer dans quels cas et à quelles conditions de nouvelles utilisations à des fins résidentielles peuvent être implantées en territoire agricole;

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent a réalisé une première demande à portée collective et que la décision a été rendue le 24 novembre 2009 (décision 363199);

ATTENDU QU'UNE seconde demande a été formulée par le Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent le 10 avril 2013 (rés. 6606-04-13);

ATTENDU QU'UN processus de négociation s'en est suivi, le 8 juillet, entre les principaux acteurs du développement et de la protection du territoire et des activités agricoles dont l'UPA, la CPTA, les municipalités et la MRC pour faire en sorte d'arrimer le développement de nouvelles résidences en territoire agricole en harmonie avec le développement des activités agricoles;

ATTENDU l'orientation préliminaire de la CPTA déposée le 1^{er} octobre;

ATTENDU l'engagement des municipalités de Dundee, Franklin, Godmanchester, Havelock, Ormstown, Saint-Anicet, Sainte-Barbe, Saint-Chrysostome et Très-Saint-Sacrement et de leur accord quant à l'orientation préliminaire du 1^{er} octobre;

6744-11-13

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Suzanne Yelle Blair
Appuyé par Denis Henderson et résolu unanimement
De signifier à la Commission de la protection du territoire agricole notre accord quant à l'orientation déposée le 1^{er} octobre relativement à la demande à portée collective aux fins de recevoir de nouvelles utilisations à des fins résidentielles dans les zones identifiées déstructurées à l'agriculture.

ADOPTÉ

19. ATTRIBUTION DU CONTRAT DE CONSTRUCTION DES STATIONNEMENTS À HOWICK ET À ORMSTOWN SUR LE PARC LINÉAIRE RÉGIONAL

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent a été en appel d'offre (S.E.A.O.) pour la construction de 2 stationnements sur le parc linéaire régional ;

ATTENDU QUE la firme « Entreprises C. Sauvé inc. » a déposé l'offre la plus basse conforme. ;

6745-11-13

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Jean Côté
Appuyé par Richard Raithby et résolu majoritairement
D'accorder le contrat de construction des deux stationnements (Howick et Ormstown) à la firme « Entreprises C. Sauvé inc. » au coût de 94 200.16\$ taxes incluses ;

Jean Armstrong, Carolyn Cameron et Deborah Stewart votant contre.

ADOPTÉ

20. MANDAT À « LAPP CONSULTANT INC. » POUR RÉALISER LES TRAVAUX NÉCESSAIRES AU BON ÉCOULEMENT DES EAUX DE LA DÉCHARGE DES DIX DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Barbe a demandé à la MRC du Haut-Saint-Laurent d'intervenir dans le cours d'eau décharge des dix ;

6746-11-13

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Louise Lebrun
Appuyé par Denis Henderson et résolu unanimement
De mandater « Lapp Consultant Inc. » à réaliser les démarches nécessaires au bon écoulement des eaux de la décharge des dix dans la municipalité de Sainte-Barbe.

ADOPTÉ

21. MANDAT À « LAPP CONSULTANT INC. » POUR EFFECTUER LES DÉMARCHES RELIÉES AU TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA BRANCHE 2 DU COURS D'EAU J.W. MARTIN DANS LA MUNICIPALITÉ D'ORMSTOWN

ATTENDU QUE la municipalité d'Ormstown a demandé à la MRC du Haut-Saint-Laurent d'intervenir dans la branche 2 du cours d'eau J.W.Martin ;

6747-11-13

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Jean Côté
Appuyé par Pierre Poirier et résolu unanimement
De mandater « Lapp Consultant Inc. » pour effectuer les démarches reliées aux travaux d'entretien de la branche 2 du cours d'eau J.W.Martin dans la municipalité d'Ormstown.

ADOPTÉ

22. MANDAT À « LAPP CONSULTANT INC. » POUR EFFECTUER LES DÉMARCHES RELIÉES AU TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA BRANCHE 1 DU COURS D'EAU MORGAN DANS LA MUNICIPALITÉ D'ORMSTOWN

ATTENDU QUE la municipalité d'Ormstown a demandé à la MRC du Haut-Saint-Laurent d'intervenir dans la branche 1 du cours d'eau Morgan ;

6748-11-13

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Jean Côté
Appuyé par Jean Armstrong et résolu unanimement
De mandater « Lapp Consultant Inc. » pour effectuer les démarches reliées aux travaux d'entretien de la branche 1 du cours d'eau Morgan dans la municipalité d'Ormstown.

ADOPTÉ

23. MANDAT À « LAPP CONSULTANT INC. » POUR EFFECTUER LA VÉRIFICATION DU BARRAGE ET DE LA SITUATION GÉNÉRALE DU LAC LOUISE DANS LA MUNICIPALITÉ DE FRANKLIN

ATTENDU QUE la municipalité de Franklin a demandé à la MRC du Haut-Saint-Laurent d'intervenir en regard à la problématique du lac Louise ;

6749-11-13 *EN CONSÉQUENCE* il est proposé par Suzanne Yelle Blair
Appuyé par Pierre Poirier et résolu unanimement
De mandater « Lapp Consultant Inc. » pour effectuer la vérification du barrage et de la situation générale du lac Louise dans la municipalité de Franklin.
ADOPTÉ

24. MANDAT À « LAPP CONSULTANT INC. » POUR EFFECTUER LA VÉRIFICATION D'UNE INFRACTION DANS UN COURS D'EAU QUI INONDE LA MONTÉE DU ROCHER DANS LES MUNICIPALITÉS DE FRANKLIN ET SAINT-CHRYSOSTOME

ATTENDU QUE la montée du Rocher est inondée à l'occasion et que cela serait dû à des barrages non permis ;

6750-11-13 *EN CONSÉQUENCE* il est proposé par Suzanne Yelle Blair
Appuyé par Jean Côté et résolu unanimement
De mandater « Lapp Consultant Inc. » pour effectuer la vérification d'une infraction dans un cours d'eau qui inonde la montée du Rocher dans les municipalités de Franklin et Saint-Chrysostome.
ADOPTÉ

25. AUTORISATION POUR DEMANDER UNE AIDE FINANCIÈRE EN REGARD À L'ÉTUDE DE DISPERSION DES SÉDIMENTS PROVENANT DE LA RIVIÈRE LA GUERRE, AU FONDS CONJONCTUREL DE DÉVELOPPEMENT DU MAMROT (MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE)

ATTENDU QUE les sédiments de la rivière La Guerre pourraient être transportés au large du Fleuve Saint-Laurent ;

ATTENDU QU'il est essentiel pour réaliser l'étude d'impact environnemental de connaître le comportement de ces sédiments dans le Fleuve Saint-Laurent ;

6751-11-13 *EN CONSÉQUENCE* il est proposé par François Rochefort
Appuyé par Pierre Poirier et résolu majoritairement
D'autoriser le directeur général / secrétaire trésorier à déposer une demande d'aide financière au MAMROT dans le cadre du programme « Fonds conjoncturel de développement ».
ADOPTÉ

26. PRÉSENTATION DE MME MARIE-JACINTHE LABERGE DE TOURISME SUROÏT

Sujet reporté.

27. CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL DES MAIRES ET DU COMITÉ ADMINISTRATIF POUR L'ANNÉE 2014

6752-11-13 Il est proposé par Carolyn Cameron
Appuyé par Denis Henderson et résolu unanimement
D'adopter le calendrier de la tenue des séances du Conseil des maires et du comité administratif pour l'année 2014, tel que déposé.

SÉANCES DU CONSEIL DES MAIRES - 2^E MERCREDI DU MOIS, SOIT:

8 janvier 2014 à 19 h 30
12 février 2014 à 19 h 30
12 mars 2014 à 19 h 30
9 avril 2014 à 19 h 30
14 mai 2014 à 19 h 30
11 juin 2014 à 19 h 30
juillet : **pas de séance**
13 août 2014 à 19 h 30
10 septembre 2014 à 19 h 30
8 octobre 2014 à 19 h 30
26 novembre 2014 à 10 h (4^e mercredi)

décembre : pas de séance

SÉANCES DU COMITÉ ADMINISTRATIF - LE 1^{ER} MERCREDI DU MOIS, SOIT :

5 février 2014 à 19 h 30

5 mars 2014 à 19 h 30

2 avril 2014 à 19 h 30

7 mai 2014 à 19 h 30

4 juin 2014 à 19 h 30

juillet :

pas de séance

6 août 2014 à 19 h 30

3 septembre 2014 à 19 h 30

1 octobre 2014 à 19 h 30

5 novembre 2014 à 19 h 30

10 décembre 2014 à 19 h 30 (2^e mercredi)

ADOPTÉ

28. DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DE PIERRE-DE-SAUREL EN REGARD À LA PÉRIODE DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DANS LES COURS D'EAU EN MILIEU AGRICOLE

ATTENDU QUE les membres du conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent ont pris connaissance de la résolution 2013-09-224 en regard à la « période de réalisation des travaux d'entretien des cours d'eau en milieu agricole » ;

6753-11-13

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Carolyn Cameron

Appuyé par Jean Côté et résolu unanimement

D'appuyer la résolution #2013-09-24 de la MRC de-Pierre-de-Saurel qui se lit comme suit :

RÉSOLUTION 2013-09-224

Demande aux instances gouvernementales concernant la période pour la réalisation de travaux d'entretien dans les cours d'eau en milieu agricole

CONSIDÉRANT que lors de la consultation publique sur le projet de politique de gestion de cours d'eau de la MRC, tenue en juin dernier, plusieurs citoyens ont exposé leur opinion concernant la hausse du coût des travaux d'entretien de cours d'eau;

CONSIDÉRANT que le principal facteur de cette hausse de coût est la période restreinte pour l'exécution de ces travaux;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC, par sa résolution numéro 2011-01-28, avait déjà exprimé son mécontentement face à cette période restreinte;

CONSIDÉRANT l'obligation légale qu'ont les MRC de réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elles sont informées de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens;

CONSIDÉRANT qu'à titre de projet pilote pour la Montérégie, une procédure d'entretien de cours d'eau en milieu agricole a été appliquée en 2010 par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) et le ministère des Ressources naturelles (MRN) et que cette procédure est maintenant applicable à l'échelle provinciale;

CONSIDÉRANT l'application, par le ministère des Pêches et Océans (MPO) et le MRN, d'un processus décisionnel ainsi que des mesures visant à protéger le poisson et son habitat pour les travaux d'entretien de cours d'eau à des fins agricoles;

CONSIDÉRANT que ces mesures font l'objet d'une application et d'un suivi rigoureux dans la région de la Montérégie;

CONSIDÉRANT que les travaux d'entretien effectués par les MRC situées à l'extérieur de la Montérégie sont soumis à la même procédure gouvernementale, mais que celle-ci n'est pas appliquée avec autant de rigueur par les autres directions régionales du MDDEFP;

CONSIDÉRANT que les travaux d'entretien dans les cours d'eau permanents à espèces d'eau chaude doivent être réalisés durant la période préférentielle, soit entre le 1er août et le 30 septembre;

CONSIDÉRANT que les cours d'eau à espèces d'eau chaude représentent la très grande majorité des cours d'eau agricoles en Montérégie;

CONSIDÉRANT que des travaux d'entretien peuvent être réalisés dans les cours d'eau intermittents d'eau chaude en Montérégie avant le 1er août uniquement lorsque le cours d'eau est à sec, ce qui est difficile à planifier;

CONSIDÉRANT que la MRC ne désire pas effectuer des travaux après le 1er octobre étant donné l'obligation de mettre en place des mesures de protection supplémentaires ayant pour effet d'augmenter substantiellement les coûts des travaux;

CONSIDÉRANT l'important volume des travaux d'entretien qui doivent ainsi être réalisés en Montérégie à l'intérieur d'une très courte durée, soit entre le 1er août et le 1er octobre;

CONSIDÉRANT que la reprise de la végétation est optimale lorsque les travaux sont réalisés tôt en saison, soit l'été comparativement à l'automne;

CONSIDÉRANT que le retour à un habitat du poisson adéquat dépend principalement de l'efficacité de la reprise de la végétation;

CONSIDÉRANT que depuis l'implantation de cette norme, plusieurs MRC de la Montérégie n'ont pas été en mesure de terminer certains travaux planifiés, conséquemment ces travaux ont dû être reportés ou poursuivis l'année suivante;

CONSIDÉRANT que plusieurs MRC ont reçu des réclamations ou des mises en demeure pour la perte de récolte ou de rendement à la suite du report des travaux ou du préjudice causé par le passage de la machinerie durant deux années consécutives;

CONSIDÉRANT que la période réduite des travaux entraîne une pénurie d'entrepreneurs qualifiés et une augmentation du coût des travaux;

CONSIDÉRANT que la protection des cours d'eau agricoles est une problématique importante qui va bien au-delà de l'encadrement des travaux d'entretien de cours d'eau agricoles, au-delà de la compétence des MRC et qui implique la mobilisation de nombreux acteurs;

CONSIDÉRANT que les MRC planifient présentement les travaux d'entretien 2014 et que la position des ministères concernés doit être communiquée dans les meilleurs délais;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme LA CONSEILLÈRE RÉGIONALE MARIA LIBERT
APPUYÉE PAR M. LE CONSEILLER RÉGIONAL RAYMOND AREL

QUE le Conseil de la MRC demande au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), au ministère des Ressources naturelles (MRN) et au ministère des Pêches et Océans (MPO);

D'harmoniser leurs exigences afin que les MRC de la Montérégie puissent procéder, dès 2014, à l'entretien de cours d'eau agricoles en période estivale, soit du 15 mai au 1er octobre, alors que les eaux sont basses et que la reprise de la végétation est optimale;

D'appliquer les normes de façon équitable à l'ensemble des régions du Québec;

QUE copie de la présente résolution soit transmise au MDDEFP, au MRN, au MPO, au MAMROT, au MAPAQ, à la FQM, à la députée provinciale et au député fédéral du territoire ainsi qu'aux MRC de la Montérégie, pour appui.

ADOPTÉ

29. DEMANDE D'APPUI DE LA MRC VAUDREUIL-SOULANGES EN REGARD AUX PANNEAUX AUTOROUTIERS RÉGIS PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ)

ATTENDU QUE les membres du conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent ont pris connaissance de la résolution 13-09-18-20 de la MRC Vaudreuil-Soulanges concernant la demande au MTQ en regard aux panneaux routiers ;

6754-11-13

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Suzanne Yelle Blair
Appuyé par Louise Lebrun et résolu unanimement
D'appuyer la résolution #13-09-18-20 de la MRC Vaudreuil-Soulanges qui se lit comme suit :

PANNEAUX AUTOROUTIERS: DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec (MTQ) détient la pleine juridiction en matière de signalisation sur le bord des routes numérotées;

CONSIDÉRANT la nécessité de la MRC de Vaudreuil-Soulanges d'identifier la région avec des panneaux d'accueils en bordure des routes;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges est la principale porte d'entrée au Québec pour les véhicules en provenance de l'Ontario, l'Ouest canadien et les visiteurs et touristes en provenance des États-Unis;

CONSIDÉRANT QUE près de 80 % des marchandises expédiées vers ou en provenance de l'Ontario et aux États-Unis transitent par le territoire;

CONSIDÉRANT la résolution du comité administratif du 12 juin 2013 numéro CA 13-06-12-07 mandatant le directeur général de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour effectuer les démarches nécessaires auprès du ministère des Transports du Québec (MTQ) afin d'évaluer la possibilité d'avoir des panneaux autoroutiers conformes à ceux installés par le MTQ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur Patrick Bousez, appuyé par monsieur Réal Boisvert et résolu que la MRC de Vaudreuil-Soulanges demande au ministère des Transports du Québec (MTQ) d'élargir les critères permettant l'accès à la signalisation de destination afin d'avoir des panneaux verts de destination pour l'identification du territoire à chaque porte d'entrée de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

QUE copie de la présente résolution soit acheminée à l'ensemble des municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour appui dans ce dossier;

DE solliciter l'appui de la députée de Soulanges, madame Lucie Charlebois, et du député de Vaudreuil, monsieur Yvon Marcoux, relativement à cette requête;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à chacune des MRC du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour appui dans ce dossier.

ADOPTÉ

30. DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DE ROUSSILLON CONCERNANT LA « GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES » ET LA PROBLÉMATIQUE DU RECYCLAGE DU VERRE

ATTENDU QUE les membres du conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent ont pris connaissance de la résolution 2013-250-T de la MRC de Roussillon en regard au recyclage du verre ;

6755-11-13

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Pierre Poirier
Appuyé par François Rochefort et résolu unanimement
D'appuyer la résolution #2013-250-T de la MRC de Roussillon qui se lit comme suit :

Rés.2013-250-T GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES :
(Délégation en vertu du Règlement 83 et de la résolution. 2002-265-0)
Problématique du recyclage du verre

ATTENDU l'annonce, le 26 avril 2013, de la fermeture de l'usine Klareco, à Longueuil, qui traitait 70 % du verre des centres de tri municipaux du Québec;

ATTENDU que cette fermeture crée actuellement un refoulement de cette matière dans les centres de tri québécois;

ATTENDU que, depuis la fin avril 2013, nous sommes en contact avec l'entrepreneur responsable de la collecte des matières recyclables sur le territoire de la MRC soit, Rebut Solides Canadiens, filiale du Groupe TIRU (RSC-TIRU), et que ce dernier affirme que tout le verre collecté dans la MRC jusqu'à maintenant est entreposé sur leur propriété à Châteauguay;

ATTENDU que, lors d'une rencontre tenue le 13 septembre 2013, RSC-TIRU annonçait que sa capacité d'entreposage était pratiquement atteinte et qu'elle cherchait activement des solutions pour éviter l'enfouissement du verre;

ATTENDU que cette situation entraîne différents coûts supplémentaires pour les centres de tri tels que des frais d'entreposage, de transport, de traitement, d'entreposage éventuel de la neige, de traitement pour réduire les nuisances, etc;

ATTENDU que contrairement aux espoirs entretenus par Recyc-Québec, à savoir que la situation serait réglée cet automne, une impasse se dessine puisque la capacité d'entreposage des centres de tri du Québec sera atteinte cet automne et que les projets annoncés pour Tricentris et 2M Ressources sont loin d'être complétés et qu'ils ne combleront même pas la perte de récupération anciennement assumée par Klareco;

ATTENDU que la MRC de Roussillon désire éviter l'enfouissement de cette matière qui a fait l'objet d'efforts considérables depuis l'implantation de la collecte sélective;

Il est proposé par le conseiller de comté Yvon MAILHOT

Appuyé par le conseiller de comté, Gilles YELLE

QUE la MRC de Roussillon demande au Ministère du Développement Durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) et à Recyc-Québec de remédier à cette situation dans les plus brefs délais;

ET QUE la possibilité de la consigne du verre soit sérieusement évaluée en tenant compte du contexte actuel et de l'évolution des marchés;

ET QUE le gouvernement ou son mandataire fasse connaître leur plan d'action à court, moyen et long terme afin d'éviter des conséquences négatives au niveau de la participation citoyenne et sur les coûts reliés à la collecte sélective des matières recyclables;

ET QUE la présente soit transmise aux MRC du Québec pour appui.

ADOPTÉ

31. VARIA

31.01 COURS « CODE D'ÉTIQUE » ET « INTRODUCTION AU MONDE MUNICIPAL »

Le préfet demande aux membres du conseil le nom des élus qui désirent participer à ces formations en anglais ou en français.

31.02 RÈGLEMENT EN COMMUN – SÉANCE DE TRAVAIL

Le préfet rappelle que pour le prochain conseil de la MRC sera le 8 janvier 2014, les maires devront informer le conseil de leur municipalité et discuter de modifications aux règlements appliqués en commun par la Sureté du Québec.

31.03 AUTORISATION À LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT À ÊTRE GESTIONNAIRE DE « PLACE AUX JEUNES »

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent considère que « Place aux Jeunes » est un organisme nécessaire sur le territoire de la MRC ;

6756-11-13

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Louise Lebrun
Appuyé par Jean Côté et résolu majoritairement
D'autoriser le directeur général / secrétaire trésorier de la MRC du Haut-Saint-Laurent à entreprendre les démarches nécessaires afin que la MRC du Haut-Saint-Laurent soit l'organisme partenaire-promoteur de « Place aux Jeunes » et autorise le préfet et le directeur général / secrétaire trésorier à signer tous les documents à cet effet.

Jean Armstrong et Carolyn Cameron votant contre.

ADOPTÉ

31.04 RÉOLUTION AUTORISANT LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT A ÊTRE MANDATAIRE DU PROJET « L'ACCÈS AU BÉNÉVOLAT AU CŒUR DES ACTIONS DU HAUT-SAINT-LAURENT »

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent participe depuis plusieurs années au projet « accès au bénévolat au cœur des actions du Haut-Saint-Laurent » ;

6757-11-13

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Denis Henderson
Appuyé par Pierre Poirier et résolu unanimement
D'autoriser la MRC du Haut-Saint-Laurent d'être mandataire pour le projet « accès au bénévolat au cœur du Haut-Saint-Laurent » et d'autoriser le préfet et le directeur général / secrétaire-trésorier à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

ADOPTÉ

32. NOMINATION D'UN PRÉSIDENT ET D'UN SECRÉTAIRE D'ÉLECTION ET OUVERTURE DES PÉRIODES DE CANDIDATURE ET D'ÉLECTION

6758-11-13

Il est proposé par Denis Henderson
Appuyé par Carolyn Cameron et résolu unanimement
De nommer le directeur général / secrétaire-trésorier comme président d'élection et Mme Céline Lebel comme secrétaire d'élection.
De débiter les périodes de candidatures et d'élection.

ADOPTÉ

33. RÉOLUTION POUR LA NOMINATION DES ÉLUS AUX POSTES DES DIVERS COMITÉS

ATTENDU QUE la période d'élection est terminée;

6759-11-13

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Côté
Appuyé par Pierre Poirier et résolu unanimement
D'adopter la liste des membres suivants aux divers postes des comités de la MRC du Haut-Saint-Laurent, pour l'année 2014:

PRÉFET	1 pers.	Alain Castagner
VICE-PRÉFET	1 pers.	Louise Lebrun
COMITÉ ADMINISTRATIF MRC	3 pers. + Préfet Vice-préfet	François Rochefort, Denis Henderson Suzanne Yelle Blair
COMITÉ ADMINISTRATIF CLD	4 pers.	Louise Lebrun, Jean Côté André Brunette, Denis Henderson
COMITÉ SUIVI DU SCHÉMA	3 pers.	Pierre Poirier, Denis Henderson François Rochefort

COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE	3 pers.	Carolyn Cameron, Denis Henderson François Rochefort
COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE	3 pers. + Préfet Vice-préfet	Deborah Stuart Jean Armstrong, Richard Raithby
COMITÉ DES COURS D'EAU	4 pers.	Denis Henderson, Carolyn Cameron Gilles Dagenais, Pierre Poirier
COMITÉ DU FIL	3 pers.	André Brunette, Jean Côté, Carolyn Cameron
COMITÉ POLITIQUE CULTURELLE	1 pers.	Alain Castagner
COMITÉ FORÊT PRIVÉE	1 pers.	Denis Henderson
COMITÉ AVENTURIER DE L'ARCHÉOLOGIE HSL	1 pers.	Alain Castagner
COMITÉ GESTION DU RISQUE	3 pers.	Richard Raithby, Pierre Poirier, Louise Lebrun
COMITÉ GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	3 pers.	Denis Henderson, Gilles Dagenais Carolyn Cameron
COMITÉ CONSULTATIF POUR LES PISTES CYCLABLES	municipalités concernées	Richard Raithby, François Rochefort Jean Côté, Gilles Dagenais, Pierre Poirier
GESTION DU PATRIMOINE ARCHÉOLOGIE	2 pers.	Denis Henderson, Deborah Stewart
COMITÉ S.A.D.C.	Préfet	Alain Castagner
O.T.S.	1 pers.	Alain Castagner

ADOPTÉ

34. CORRESPONDANCE

1. FQM (Fédération Québécoise des Municipalités) - Communiqué intitulé « *Le congrès de la FQM se conclut sur des gains pour les territoires* », 28 septembre 2013.
2. Sécurité publique Québec - Infolettre « Inter Action express » octobre 2013.
3. FQM - Communiqué intitulé « *La FQM, forte de ses partenaires* », 27 septembre 2013.
4. FQM - Communiqué intitulé « *Reconduction de la politique nationale de la ruralité, un signal de confiance envers les régions* », 26 septembre 2013.
5. FQM - Communiqué intitulé « *collecte sélective des matières recyclables, les municipalités en réclament le financement complet par les producteurs* », 3 octobre 2013.
6. FQM - Communiqué intitulé « *Politique économique : la FQM salue les mesures de soutien au développement des régions* », 8 octobre 2013.
7. Les Aidants Naturels du Haut-St-Laurent - Communiqué intitulé « *Porte ouverte à la Halte-répit du secteur de Huntingdon* », 7 octobre 2013.
8. UPA - Rapport annuel 2012-2013.
9. FQM - Communiqué intitulé « *Assurance emploi : la FQM plaide pour des modifications rapides* », 9 octobre 2013.

10. FQM - Calendrier du Programme de formation 2014.
11. FQM - Communiqué intitulé « *Nouvelle stratégie énergétique : les communautés comme moteur du développement économique* », 10 octobre 2013.
12. FQM - Communiqué intitulé « *Grand prix de la ruralité : la FQM salue les réalisations mobilisatrices des communautés* », 10 octobre 2013.
13. Nuits des sans abri de Valleyfield - Invitation pour la 9^e Édition 2013.
14. MRC de Matawinie - Information concernant sa position sur le communiqué de la FQM publié le 10 septembre 2013.
15. FQM - Communiqué intitulé « *Infrastructures, transport ferroviaire et assurance-emploi : des incontournables du discours du trône* », 15 octobre 2013.
16. Les Aidants Naturels du Haut-St-Laurent - Communiqué intitulé « *Porte ouvert à la Halte-répit du secteur de Huntingdon* », 7 octobre 2013.
17. FQM - Bulletin contact, 16 octobre 2013.
18. FQM - Communiqué intitulé « *Journée mondiale de l'énergie : l'avenir passe par le développement des filières communautaires* », 21 octobre 2013.
19. Une Affaire de Famille - Communiqué intitulé « *De retour de leur séjour sur l'île'stine, voici ce qu'ils ont à déclarer* », 21 octobre 2013.
20. FQM - Bulletin contact, 24 septembre 2013.
21. Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec - Programmation complète d'Expo-FIHOQ 2013.
22. MAPAQ (Ministère de l'agriculture des pêcheries et de l'alimentation du Québec) - Correspondance concernant le refus de la demande de la PDZA.
23. Solidarité rurale du Québec - Correspondance concernant un appel de candidature pour la troisième édition du prix Ruralia-Desjardins 2014.
24. CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent - Projet de résolution de la vision stratégique de développement économique du corridor de l'autoroute 30.
25. FQM - Communiqué intitulé « *Fonds de travailleurs : la FQM appelle au maintien d'une mesure essentielle à la vitalité économique des régions* » 24 octobre 2013.
26. Les Aidants Naturels du Haut-St-Laurent - Information concernant la journée des proches aidants le 9 novembre.
27. CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent - Transmission d'un article paru dans « Les Affaires » concernant l'enjeu du développement économique.
28. FQM - Rappel concernant les cours en gestion financière municipale.
29. FQM - Conférence WEB « Adopter le budget municipal en toute connaissance de cause ».
30. FQM - Communiqué intitulé « *Infrastructures : les municipalités doivent avoir accès au financement dès janvier* » 29 octobre 2013.
31. FQM - Communiqué intitulé « *Loi sur les mines : un échec qui porte préjudice à l'économie des régions* » 30 octobre 2013.
32. FQM - Communiqué intitulé « *Élections municipales : la FQM invite la population à voter massivement* » 31 octobre 2013.

33. Une Affaire de Famille - Communiqué intitulé « *La force de l'entraide, pour permettre à chacun de trouver sa place.* », 1^{er} novembre 2013.
34. CSSS du Haut-Saint-Laurent - Communiqué intitulé « *Marché de Noël 2013 dans le Haut-Saint-Laurent* », 1^{er} novembre 2013.
35. Les Aidants Naturels du Haut-St-Laurent - Communiqué intitulé « *Pas de maintien à domicile sans proches aidants et pas de proches aidants sans répit!* », 28 octobre 2013.
36. CSSS du Haut-Saint-Laurent - Invitation à la deuxième caravane juridique des aînés qui aura lieu le 29 novembre à Huntingdon
37. FQM - Communiqué intitulé « *Dernière heure : La Fédération des municipalités (FQM) est fin prête à accueillir les nouveaux élus municipaux* » 4 novembre 2013.
38. Une Affaire de Famille - Communiqué intitulé « *De retour de leur séjour sur « l'e'stime », voici ce qu'ils ont à déclarer.* », 4 novembre 2013.
39. MRC de Beauharnois-Salaberry - Appui de la MRC de Beauharnois-Salaberry à la commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands.
40. FQM - Communiqué intitulé « *Élections : le milieu municipal prêt à relever les défis de demain* » 4 novembre 2013.
41. FQM...Calendrier des cours d'introduction à la fonction d'élu, en 2013, ainsi que le cours en éthique.
42. MRC Robert-Cliche - Résolution amendée #5129-13 concernant l'ignorance de la MTQ face à l'opinion émise quant à la réfection de ponts sur le territoire de cette dernière.
43. FQM - Bulletin contact du 5 novembre 2013.
44. **Écohabitation** - Invitation à une formation le 13 novembre, visant à fournir aux urbanistes, décideurs et officiers municipaux les principes de l'aménagement urbain et résidentiel durable, ainsi que les enjeux et avantages des municipalités en matière d'habitation écologique.
45. MMQ (La Mutuelle des municipalités du Québec) - Invitation à une formation le 21 novembre, concernant la gestion des risques dans l'organisation d'événements populaires.
46. MMQ (La Mutuelle des municipalités du Québec) - Invitation à une formation le 13 novembre, concernant la prévention sécurité incendie.
47. CSSS du Haut-Saint-Laurent - Invitation à une journée intersectorielle de sensibilisation au phénomène de la négligence envers les enfants.
48. CLD du Haut-Saint-Laurent - Invitation à une formation « *Rôle et responsabilités d'un CA* »
49. Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands - Communiqué intitulé « *Conférence du comité de parents : Retrouver le plaisir d'être parent!* » 11 novembre 2013.
50. Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) - Document de présentation et formulaire d'adhésion.
51. CSSS du Haut-Saint-Laurent - Invitation de Coin de chez nous à une conférence sur le rire.
52. Agence de la Santé et des services sociaux de la Montérégie - Revue Kaléidoscope-vol.1-no 2-Automne 2013.

53. CSSS du Haut-Saint-Laurent - Lien pour le « Guide de référence pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées ».

54. FQM - Communiqué intitulé « *Éolien : des mesures qui favoriseront le développement des régions* » 14 novembre 2013.

55. Une Affaire de Famille - Levée de fonds pour l'organisme.

56. FQM - Accusé réception de la copie du jugement et des compte d'honoraires professionnels relatif au dossier MRC du Haut-Saint-Laurent c. Huntingdon et Saint-Chrysostome.

57. FQM - Bulletin contact du 19 novembre 2013.

58. Carrefour Express - La journée nationale de l'enfant 2013.

59. Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands...Résolution concernant Livre vert : le goût et le plaisir de bouger, vers une politique nationale du sport, du loisir et de l'activité physique.

60. FQM - Communiqué intitulé « *Transport ferroviaire : les municipalités enfin informées des matières transitant sur leur territoire* » 20 novembre 2013.

61. FQM - Communiqué intitulé « *Nouveaux élus municipaux : plus de 200 sessions de formation partout au Québec* » 14 novembre 2013.

62. MMQ - Agenda MMQ 2014 et brochure institutionnelle.

63. FQM - Communiqué intitulé « *SOFEDUC : la FQM honorée pour l'excellence de son programme de formation* » 22 novembre 2013.

64. FQM - Communiqué intitulé « *Session intensive à l'Assemblée nationale : les attentes du milieu municipal* » 25 novembre 2013.

65. Ville de Beauharnois - Appui à la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands .concernant la hausse généralisée de la taxe scolaire au Québec

35. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

36. CLÔTURE DE LA SÉANCE

6760-11-13

Il est proposé par Pierre Poirier
Appuyé par François Rochefort et résolu unanimement
Que la séance soit levée.

ADOPTÉ

Alain Castagner
Préfet

François Landreville
Directeur général et secrétaire-trésorier